Envoyé en préfecture le 02/06/2026
Reçu en préfecture le 02/06/2026
Publié le
ID : 029-242900645-20260527-DF_26_05_20-DE

DouarneneZ
KUMUNIEZH ~ COMMUNAUTE

DEPARTEMENT DU FINISTERE
ARRONDISSEMENT DE QUIMPER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le 27 mai de l'An Deux Mille Vingt-six à 18h, le Conseil communautaire légalement convoqué le 21 mai 2026, s'est réuni à Douarnenez Communauté, sous la présidence de Mme Jocelyne POITEVIN, Présidente.

Votants : 26
Jocelyne POITEVIN, Françoise LAOUÉNAN – LE LEC, Christelle DRÉANO, Jean-Loup THIVET, Marie-Pierre GUILCHER, Sylvie VIGOUROUX-BUREL, Françoise PENCALET, Gaëtan OLIVIER, Marine GONIDEC, Ludovic QUELENNEC, Yves TYMEN, Marc RAHER, Sébastien THOMAS, Marie-Pierre BARIOU, François GUET, Isabelle STEFANUTTI, Julien LAOUÉNAN, Henri SAVINA, Marie-Pierre COSQUER, Catherine LAMOUR – GENTRIC, Philippe CORNEC.
Pouvoirs : André GUILLEMOT, pouvoirs à Françoise LAOUÉNAN – LE LEC
Philippe LE MOIGNE, pouvoirs à Christelle DRÉANO
Gildas HÉMERY, pouvoirs à Jean-Loup THIVET
Béatrice QUEFFELEC, pouvoirs à Ludovic QUELENNEC
François PHILIPPE, pouvoirs à Marie-Pierre GUILCHER

Secrétaire de séance : Françoise LAOUÉNAN – LE LEC

DÉLIBÉRATION N° DF-26-05-20

OBJET : Budget supplémentaire 2026 – Budget annexe « SPANC »

Rapporteur : Henri SAVINA

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L.2311-1, L.2313-1 et L.2313-2 ;

Vu l'instruction comptable et budgétaire M57 ;

Vu la délibération n° DF-26-02-07 en date du 4 février 2026 adoptant le budget primitif pour l'année 2026 du budget annexe « SPANC » ;

Vu la délibération n° DF-26-05-06 en date du 27 mai 2026 adoptant le compte administratif pour l'année 2025 du budget annexe « SPANC » ;

Vu la délibération n° DF-26-05-13 en date du 27 mai 2026 approuvant l'affectation des résultats pour l'année 2025 du budget annexe « SPANC » ;

Vu la maquette budgétaire du budget supplémentaire 2026 annexée ;

Un budget supplémentaire a pour objet d'affecter les résultats de l'exercice précédent, d'inscrire les restes à réaliser et d'apporter des inscriptions ou des ajustements complémentaires au budget primitif de l'année, rendus nécessaires par les derniers éléments connus depuis son vote.

Il est rappelé que le budget primitif 2026 a été voté, le 4 février 2026, pour un montant total de 165 150 € (mouvements d'ordre inclus).

Envoyé en préfecture le 02/06/2026
Reçu en préfecture le 02/06/2026
Publié le
ID : 029-242900645-20260527-DF_26_05_20-DE

PRÉSENTATION DU BUDGET SUPPLÉMENTAIRE
SECTION DE FONCTIONNEMENT

7) *Les recettes de fonctionnement*

		BP 2026	BS 2026	TOTAL BP + BS
70	Produits des services	125 000,00 €		125 000,00 €
74	Dotations et participations			- €
75	Autres produits de gestion courante			- €
	Total recettes réelles	125 000,00 €	- €	125 000,00 €
002	Excédent de fonctionnement reporté		135 498,68 €	135 498,68 €
	TOTAL	125 000,00 €	135 498,68 €	260 498,68 €

Les recettes de fonctionnement progressent de 135 k€ par l'intégration du résultat de l'exercice 2025.

8) *Les dépenses de fonctionnement*

		BP 2026	BS 2026	TOTAL BP + BS
011	Charges à caractère général	28 750,00 €	40 000,00 €	68 750,00 €
012	Charges de personnel	56 100,00 €		56 100,00 €
65	Autres charges de gestion courante	35 000,00 €	30 000,00 €	65 000,00 €
67	Charges exceptionnelles	5 000,00 €		5 000,00 €
	Total dépenses réelles	124 850,00 €	70 000,00 €	194 850,00 €
023	Virement à la section d'investissement		65 498,68 €	65 498,68 €
042	Opérations d'ordre (amortissements)	150,00 €		150,00 €
	TOTAL	125 000,00 €	135 498,68 €	260 498,68 €

Les dépenses de fonctionnement sont réajustées comme suit :

- Abondement des charges à caractère général de + 40 k€ au titre de prestations externes destinées à la réalisation de contrôles ;
- Abondement de l'enveloppe de soutien financier à la réhabilitation des ANC : + 30 k€ ;
- Ajustement du virement à la section d'investissement : + 65 k€.

PRÉSENTATION DU BUDGET SUPPLÉMENTAIRE
SECTION D'INVESTISSEMENT

7) *Les recettes d'investissement*

		BP 2026	REPORT 2025	BS 2026	TOTAL BP + BS
10	Dotations, fonds divers et réserves			29 426,76 €	29 426,76 €
45	Opérations pour compte de tiers	40 000,00 €			40 000,00 €
	Total recettes réelles	40 000,00 €	- €	29 426,76 €	69 426,76 €
021	Virement de la section de fonctionnement	- €		65 498,68 €	65 498,68 €
040	Opérations d'ordre (amortissements)	150,00 €		- €	150,00 €
001	Excédent d'investissement reporté			5 957,00 €	5 957,00
	TOTAL	40 150,00 €	- €	100 882,44 €	141 032,44 €

Les recettes d'investissement progressent de 100 k€ et proviennent uniquement de :

- L'excédent de fonctionnement capitalisé : + 29 k€ ;
- L'ajustement du virement de la section de fonctionnement : + 65 k€ ;
- L'excédent d'investissement reporté : 5 k€.

Envoyé en préfecture le 02/06/2026
Reçu en préfecture le 02/06/2026
Publié le
ID : 029-242900645-20260527-DF_26_05_20-DE

8) *Les dépenses d'investissement*

		BP 2026	REPORT 2025	BS 2026	TOTAL BP + BS
20	Immobilisations incorporelles				- €
21	Immobilisations corporelles	150,00 €	35 383,76 €	65 498,68 €	101 032,44 €
23	Immobilisations en cours				- €
45	Opérations pour compte de tiers	40 000,00 €			40 000,00 €
	Total dépenses réelles	40 150,00 €	35 383,76 €	65 498,68 €	141 032,44 €
001	Déficit d'investissement reporté				- €
	TOTAL	40 150,00 €	35 383,76 €	65 498,68 €	141 032,44 €

Les dépenses d'investissement sont réévaluées de 100 k€ par 35 k€ au titre des restes à réaliser et par 65 k€ au titre de nouvelles dépenses à constater.

Dès lors, il est proposé, au Conseil communautaire, d'adopter le budget supplémentaire 2026 du budget annexe SPANC comme suit :

- Section de fonctionnement : 135 498,68 €
- Section d'investissement : 100 882,44 € (y compris les restes à réaliser)

Soit un total de 236 381,12 €, portant ainsi le montant total du budget annexe « SPANC » pour l'année 2026 à 401 531,12 €.

Vu l'avis favorable de la Commission Développement économique, mutualisation et finances et du Bureau communautaire du 18 mai 2026 ;

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de :

- **ADOPTER** le budget supplémentaire pour l'année 2026 du budget annexe « SPANC »,
- **ARRETER** les montants par section tels que présentés ci-dessus, en équilibre en dépenses et en recettes.

Fait et délibéré le 27 mai 2026.
La Présidente,
Jocelyne POITEVIN

Le secrétaire,
Françoise LAOUENAN – LE LEC

REPUBLIQUE FRANCAISE
DOUARNENEZ COMMUNAUTE